

	
Délibération n° 24	Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018
Service Événementiel	Domaine de compétence : 8.9 -Culture
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 26/12/2018</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Tarifs 2019 de l'école de musique	
Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Demande de validation des nouveaux tarifs proposés pour l'école de musique municipale

Vu la délibération n°18 du mardi 29 mai 2018

Vu l'avis favorable de la commission culture du 12 décembre 2018.

Considérant la nécessité de faire évoluer en 2019 les tarifs appliqués par l'école de musique

Considérant le souhait de la municipalité d'ouvrir l'école municipale de musique à la

pratique de la danse contemporaine,

Un tarif semestriel est spécialement créé à partir de janvier 2019 jusqu'au 6 juillet 2019 pour les nouveaux inscrits souhaitant avoir accès à une pratique instrumentale (1 heure de solfège et 30 mn de pratique musicale).

Un tarif est créé également pour cette même période pour un cours de danse contemporaine.

La grille tarifaire annuelle reste valide.

GRILLE TARIFAIRE SEMESTRIELLE du 1er janvier 2019 au 6 juillet 2019

Tarif pour 1h de solfège et 30 mn de pratique instrumentale par semaine	Etaplois	62€ par année scolaire
	Extérieurs	82€ par année scolaire
Tarif semestriel pour la danse contemporaine	Etaplois	62€ par année scolaire
	Extérieurs	82€ par année scolaire

GRILLE TARIFAIRE, année scolaire de septembre 2018 à juillet 2019

Tarif pour 1h de solfège et 30 mn de pratique instrumentale par semaine	Etaplois	100€ par année scolaire
	Extérieurs	133€ par année scolaire
Tarif pour 1h d'éveil musical par semaine pour enfant de 4 à 6 ans	Etaplois	51€ par année scolaire
	Extérieurs	78€ par année scolaire
Tarif pour 1h de solfège par semaine	Tarif unique	51€ par année scolaire
Tarif pour un atelier collectif	Tarif unique	78€ par année scolaire
Tarif famille	Tarif unique	Remise de 15% à partir du 2ème enfant

MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENT

	Instrument de valeur inférieure à 700€
Tarif Unique	36€

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide** de valider les nouveaux tarifs de l'école municipale de musique pour l'année 2019.

La délibération est adoptée par 33 voix pour

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.